

Pour les entreprises adhérant à la caisse des congés payés.

À compter de 2022, les déclarations aux caisses Congés Intempéries BTP (CIBTP) passeront par le circuit national de la DSN.

Se substituant aux modes déclaratifs actuels, la DSN remplacera ainsi la DUCS CIBTP (ou déclaration de salaires directement auprès de la caisse) dès la paie de janvier 2022 (déclarations exigibles au 5 ou 15 février).

Il faut une version de BANCO au minimum du 02 Mars 2022.

Mise en place

1. Paramétrage du CIBTP dans la configuration de la DSN

Dans **DSN ... Configuration de la DSN**

- Onglet "**Information DSN**" : Sélectionner dans la liste déroulante la caisse des congés payés d'affiliation.

- Onglet "**Cumuls et Rubriques particulières**" :

Dans le thème **CIBTP**, déclarer les cumuls utilisés pour déclarer les bases de cotisations.

Attention : il faut cocher " - vers +" pour déclarer les bases en positifs.

Pour info : Pour retrouver les numéros de cumul à indiquer :

Dans **Banco**

Fichiers ... Rubriques générales

Rechercher la rubrique

Relever le cumul indiqué dans « **à cumuler dans** » de la base.

Note :

2. Modification dans la Fiche Personnel

Dans **Fichiers ... Salariés**

- Onglet "**Contrat de travail**" :

Pour les salariés CIBTP :

Il faut renseigner dans la zone « **POSITIONNEMENT** » le code positionnement convention collective du salarié et dans la zone « **CODE MÉTIER** » le code métier correspondant (le code doit correspondre à un code de la liste officielle).

Statut catégoriel :	04 non cadre	Stat. conventionnel :	05 profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé)		
Détaché / Expatrié :	99 Salarié non c	Positionnement :		Code métier CIBTP :	

Application :

Déclaration en DSN

Après un transfert en DSN :

Reprise des informations dans le module DSN.

Dans **Fichiers ... Salariés**

Onglet « **Versement** » ... **Bases assujetties**

Code Bases assujetties	Date début	Date de Fin	Montant	Id Techniq	N° Contrat
03 Assiette brute dé plafonnée	01/02/2022	28/02/2022			
04 Assiette de la contribution sociale généralisée	01/02/2022	28/02/2022			
07 Assiette des contributions d'Assurance Chômage	01/02/2022	28/02/2022			
20 CIBTP Base brute de cotisations congés payés	01/02/2022	28/02/2022			
21 CIBTP Base brute de cotisations OPPBTP permanents	01/02/2022	28/02/2022			
34 CIBTP Base plafonnée de cotisations intempéries gros oeuvre travaux publics	01/02/2022	28/02/2022			

Déclaration des Bases de cotisations.

Dans **Fichiers ... Salariés**

Onglet « **Contrats** »

On retrouve les informations :

- de l'Affiliation à la caisse et du Code métier.

Code métier (Batiment/TP) :	A0005 [BATIMENT] Carreleur
Tps partiel cotisant tps plein :	
Rémunération pour boire :	Caisse prof. congés payés : 07

- du Positionnement Convention Collective

Complément de dispositif :			
Code convention collective :	3144	Position. conv. coll. :	12346

Dans **Fichiers/Editions... Cotisations établissement**

Attention, ce bloc n'est à utiliser que si et seulement si l'entreprise adhérente est assujettie à ces cotisations.

Par cette gestion, on déclare la cotisation établissement. Cette dernière peut être assise soit sur le nombre d'heures d'intérim, soit sur le chiffre d'affaires.

- Nombre d'heures d'intérim :

Dans le cas de la cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim, il s'agit de déclarer le nombre d'heures d'intérim réalisées dans le mois par l'établissement.

En cliquant sur le bouton "+Nouveau" cela crée automatiquement une ligne sur le mois en cours

Dossier Paie	Valeur	Code de cotisation	Date de début de rattachement	Date de fin de période de rattachement	Référence réglementaire ou contractuelle	IdentifiantCRM
	10,00	024 Nombre d'heures d'intérim	01/02/2022	28/02/2022	07	

- 1 - Renseigner le dossier de paie dans le menu déroulant dans la colonne "Dossier paie"
- 2 - Indiquer le nombre d'heures total à déclarer dans la colonne "Valeur"
- 3 - Indiquer le "024" dans la colonne "Code de cotisation"
- 4 - Indiquer une date de début et de fin de rattachement
- 5 - Indiquer le 07 dans la colonne "Référence réglementaire ou contractuelle", 07 correspondant à la caisse professionnelle de congés payés.

- Chiffre d'affaires

Dans le cas de la cotisation assise sur le chiffre d'affaires, il s'agit de déclarer la valeur de la base de cotisation de niveau établissement.

En cliquant sur le bouton "+Nouveau" cela crée automatiquement une ligne sur le mois en cours.

Dossier Paie	Valeur	Code de cotisation	Date de début de rattachement	Date de fin de période de rattachement	Référence réglementaire ou contractuelle	IdentifiantCRM
		054 Cotisation assise sur le chiffre d'affaire	01/02/2022	28/02/2022	07	

- 1 - Renseigner le dossier de paie dans le menu déroulant dans la colonne "Dossier paie"
- 2 - Indiquer la valeur de la base de cotisation de niveau établissement dans la colonne "Valeur"
- 3 - Indiquer le "054" dans la colonne "Code de cotisation"
- 4 - Indiquer la date de début et de fin de rattachement
- 5 - Indiquer le 07 dans la colonne "Référence réglementaire ou contractuelle", 07 correspondant à la caisse professionnelle de congés payés.